MOURMELON LE GRAND
Ville fleurie ****

PROJET EDUCATIF 2023/2024
Accueil collectif de mineurs
Extrascolaire

Période : Année scolaire 2023/2024
Ville de Mourmelon-Le-Grand - 4 rue Joffre - 51400 Mourmelon le Grand
N° Organisateur : 051ORG0071 – Tel : 03 26 66 10 44 – contact@villdemourmelonlegrand.fr et fxpoinsenet@villedemourmelonlegrand.fr

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

La commune de Mourmelon-le-Grand a la volonté de proposer, lors des vacances scolaires, aux familles de la commune un mode de garde collectif adapté à leurs besoins, un lieu de vacances et de détente pour les jeunes mourmelonnais sans distinction. Cet espace permet à l'équipe pédagogique d'offrir à l'enfant une continuité dans sa construction personnelle.

Les sessions seront des temps privilégiés, qui permettront à l'enfant d'enrichir ses savoirs, ses savoirs faire et son savoir être. La commune définit deux intentions éducatives qui permettront à l'équipe pédagogique d'accompagner les enfants dans cette démarche de construction personnelle.

Intention éducative 1 : « Vivre ensemble », c'est permettre aux enfants, mais aussi aux adultes à agir au-delà de toute différence, à prévenir toute sorte de conflit, à renforcer leur volonté à être acteurs, à lutter contre l'individualisme et à favoriser l'entraide.

Intention éducative 2 : « L'autonomie » c'est offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses temps libres, les temps d'activité et de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.

Le jeu, la découverte et l'imaginaire seront des outils indispensables pour atteindre ces intentions éducatives.

L'équipe pédagogique devra tenir compte de ces orientations pour construire le projet pédagogique, les projets d'animations, les espaces et organiser la vie quotidienne.

Nous incluons des orientations éducatives à destination de l'équipe pédagogique qui est le garant de l'organisation, de la réussite et de l'accompagnement des enfants. Nous avons trois objectifs pour l'équipe pédagogique :

- Les sessions sont des moments pour développer leurs savoirs, leurs savoirs faire et leurs savoirs être.
- Favoriser l'acquisition de savoir par les formations diplômantes et des échanges au sein de l'équipe. Ceci dans but de proposer des animations de qualités et diversifiées.
- Fidéliser l'équipe pédagogique a pour avantage d'avoir une réelle connaissance des orientations éducatives, des objectifs pédagogiques et du public.

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1) Les locaux et espaces utilisés : Accueil de loisirs Léon Bourgeois (rue Albert Camus) les équipements sportifs de plein air, les équipements sportifs d'intérieur, les équipements de la commune (médiathèque, auditorium)

2) Modalités de recrutement : L'équipe est composée par le directeur en respect de la réglementation. L'équipe est renforcée par des aides animateurs. Il y a deux agents permanents titulaire et les autres animateurs sont employés avec un contrat engagement éducatif ou par convention pour les animateurs qui participent au dispositif « Forme toi ».

3) Périodes et horaires : Ouverture sur toutes les vacances scolaires (hors noël)

Inscription à la journée ou à la ½ journée après midi	Accueil Echelonné 7h30 à 9h00 13h45 à 14h00	Activités 9h00 à 12h00 14h00 à 17h30	Sortie échelonnée 12h00 à 12h15 17h30 à 17h45

4) Outils d'information, de relations avec les familles et communication :
   a. Site internet : Présentation de la session – Projet éducatif – règlement intérieur
   b. Plaquette : Diffusée 1 mois avant aux familles dans les écoles, les communes conventionnées et l'espace famille inoé
   c. Espace famille Inoé : Projet éducatif – règlement intérieur - inscription en ligne
   d. Affiche à l'accueil : Projet pédagogique - projet éducatif – règlement intérieur

5) Les temps de concertation : Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur. Il est rédigé par le service des sports et jeunesse, il est validé par Monsieur le Maire. L'écriture du projet pédagogique s'appuiera sur le bilan du projet antérieur. Le projet pédagogique est élaboré par le directeur de l'ALSH et complété par l'équipe pédagogique lors des réunions de préparation de centre. Des réunions de préparation et de bilan sont organisées à chaque session. Des réunions intermédiaires sont organisées pendant la session.

6) Les modalités d'évaluation et de suivi de projets : L'organisation des évaluations est détaillée dans le projet pédagogique. Elle est à la charge du directeur de l'accueil qui est le garant du projet éducatif. Chaque session fera l'objet d'un bilan transmis à l'organisateur, elle permet de réadapter les différents projets pour les sessions suivantes. L'évaluation s'appuiera sur les orientations, les relations humaines, les effectifs et le contenu.

7) Les modalités d'accueil des enfants en situation d'handicap : Les locaux répondent aux normes d'accessibilité. Pour tout enfant en situation d'handicap une rencontre préalable sera organisé avec la famille avant la réservation, avec la présence de l'organisateur, du directeur, de la famille et éventuellement d'un spécialiste. L'organisation devra permettre à l'enfant de vivre le centre comme tous les enfants.

8) Organisation des activités accessoires : Des activités accessoires (nuitées inférieures à 5 jours) pourront être organisées afin d'enrichir le projet pédagogique. L'accueil de loisirs dispose de son propre matériel hébergement, restauration et matériel pédagogique. Ces activités feront l'objet d'une déclaration auprès des services de l'état et elles seront insérées dans le projet pédagogique. Le choix des sites se fera dans le respect de la réglementation.

L'organisateur,
Le MAIRE DE MOURMELON LE GRAND

Pascal JALOUX